

Plan local d'urbanisme
Document d'urbanisme
N° 1004/2025

Approuvé par délibération du
Conseil municipal le 03/04/2025



Nom de l'acte	Réglement graphique
Vision	Actuel projet
Rédacteur	Baptiste BIAHOT
Vérificateur	Veronique PERROD
Approbateur	Veronique PERROD

VERSI INGENIERIE HERISTIERRE - 31 rue Denis de Bonis 13100 Aix-en-Provence

- Cours d'eau permanents
- Cours d'eau temporaires
- Cimetière
- Station d'épuration
- Zonage
- Zone d'habitat
- Prescriptions
- Emplacements réservés (ER)
- Espace de Bon Fonctionnement Ecologique (EBFE)
- Espace Bois classé (EBC)
- Secteur faisant l'objet d'orientations d'aménagement
- Emplacement des programmes de logement localisés sociaux (30%)
- Périmètre de 100m autour de la station d'épuration
- Marge de recul des constructions le long des axes routiers
- Éléments remarquables protégés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Biens bâtis à protéger, conserver pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural au titre de l'article L151-49 du Code de l'urbanisme
- Éléments remarquables protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Alignement d'arbres
- Arbre remarquable
- Jardins partagés
- Espace paysager à protéger
- Prescriptions liées aux risques
- Risque inondation - PPRI Gardon aval 1998
- Risque inondation - PPRI Vière
- Risque feu - zone non urbaine inondable par un aléa fort
- Risque feu - zone non urbaine inondable par un aléa moyen
- Risque feu - zone non urbaine inondable par un aléa résiduel
- Risque feu - zone non urbaine inondable par un aléa résiduel
- R
- B1
- B2